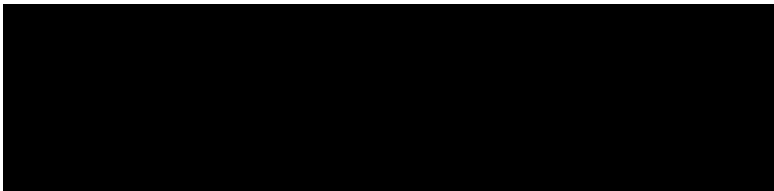


COURRIEL

Saguenay, le 27 mai 2026



N/Réf. : AI-10972-26

OBJET : Réponse à votre demande d'accès à des documents en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 4 mai 2026 dernier visant à obtenir :

Le nombre d'enfants confiés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de votre région depuis juin 2024 jusqu'en mars 2026, avec une ventilation des données aux six (6) mois selon les périodes suivantes :

- **Juin à décembre 2024**
- **Janvier à juin 2025**
- **Juillet à décembre 2025**
- **Janvier à mars 2026**

En fonction des informations dont nous disposons actuellement, nous sommes uniquement en mesure de confirmer le nombre d'enfants placés recevant des services à l'Application des mesures au 31 mars 2024, au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 pour notre région.

Cette donnée inclut l'ensemble des mesures de placement, tous types confondus : entente sur les mesures volontaires (article 54), mesures provisoires (article 76.1), mesures de protection immédiates (article 46), mesures judiciaires (article 91) et post-ordonnance (article 92.1).

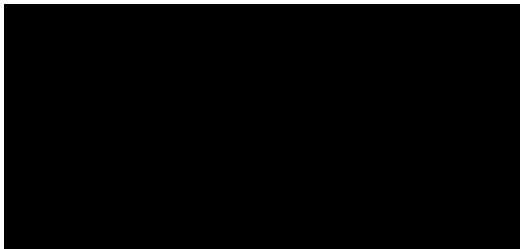
Les mesures de placement peuvent prévoir un hébergement en ressource de type familial, en CR, en RI ou chez un tiers significatif.

- Au 31 mars 2024 : 925
- Au 31 mars 2025 : 933
- Au 31 mars 2026 : 926

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute question en lien avec le présent document.

Si notre réponse ne vous satisfait pas, il vous est possible de faire une demande de révision de notre décision. Nous joignons à cet effet un avis détaillant vos recours devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Jonathan Desgagné
Chef de service des affaires juridiques

JD/ko

p. j. (1)